

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013

Etaient présents :

Dominique d'AMBRA, Professeure, Eric MAULIN, Professeur, Christian MESTRE, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit, Estelle NAUDIN, Professeure, Jean-Michel POUGHON, Professeur, Materne STAUB, Professeur, Jean Patrice STORCK, Professeur,

Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences, Claude FREYMANN, PRAG, Fabienne GAZIN, Maître de Conférences, Fabienne MULLER, Maître de Conférences, Nicolas NORD, Maître de Conférences,

Astrid HATT, IATSS, Armelle DARBON, IATSS,

Aline ARBOGAST (AED/Club AES), Inès DONISCHAL (AED/Club AES), Lilian WACH (AED/Club AES)

Laurent JANEL (Médiadroit)

Charles du COUEDIC DE KERERANT (Médiadroit), invité

Avait donné procuration :

Céline PAUTHIER, Maître de Conférences

Maître FORRER, ERAGE,

Nadège THOMAS (AED/Club AES), Clara KOHL (AED/Club AES),

Etaient absents :

Charles GOYET, Professeur, Olivier JOUANJAN, Professeur,

Adrien COMPAIN, ATER, Clément COTTIN, Doctorant contractuel, Kévin MAGNIER-MERRAN, ATER,

Pierre BIHL, Conseil Général du Haut-Rhin, Maître Nicolas BOISSERIE, Alsace Strasbourg Association Nationale DRH, Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace, Sonia KLEISS-STARK, représentant la CCISBR, Benoît RAULT, Tribunal de Grande Instance, Jean-Laurent VONAU, Conseil Général du Bas-Rhin,

Jessica VALADOUX (AED/Club AES)

Invités permanents :

Présents : Léa CONSTANS, Responsable administrative, Raphaël ECKERT, Chargé de mission, Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Vice-doyen, Patrice HILT, Vice-doyen, Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission, Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ

Le Doyen ouvre la séance à 10 heures. Il remercie les membres présents, énonce les procurations et aborde l'ordre du jour.

1. Informations du Doyen

Le Doyen rappelle que la cérémonie de remise des prix se tiendra ce jeudi 12 décembre à 17h 30. M. URBAN, directeur de l'IEJ, a décalé l'épreuve du grand oral pour permettre aux collègues de participer à la cérémonie.

Il passe la parole à Mme le professeur HAGUENAU-MOZARD, vice-doyen en charge de la licence qui fait part de l'avancement des travaux du groupe de travail sur les règlements d'examens des licences. Elle précise que la dernière réunion a été consacrée au renforcement de l'oral. Le Doyen la remercie. Le consensus sur la place à accorder à l'oral est très important.

Puis M. le professeur MAULIN, vice-doyen en charge des masters, fait état des travaux menés sur un calendrier d'examens commun aux masters 2. Peu de masters peuvent s'y adapter cette année. Il faudra y retravailler lors de prochaines réunions pour y arriver en 2014/2015. Il ajoute qu'il faudra probablement organiser deux sessions dans le cadre des masters 2 dès la rentrée prochaine.

Puis le Doyen propose de projeter, en avant-première, le film de présentation de la Faculté de Droit.

Il est prévu une version en langue anglaise et une articulation avec un montage Power Point. Il était important de se procurer un outil de communication. M. HILT, vice-doyen en charge des relations avec le monde de l'entreprise s'est chargé de la réalisation de ce film qui permet de donner un aperçu de ce qu'est la Faculté de Droit et de ce qu'on peut y faire. Le Doyen répond à M. le professeur POUGHON que le film est à disposition des enseignants pour promouvoir la Faculté, en particulier lors de déplacements à l'étranger.

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2013

Mme BOUTON et Mlle ARBOGAST relèvent deux ajouts à apporter au procès-verbal :

- Page 5 : Le projet d'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre d'une formation en partenariat avec l'Université Comillas de Madrid **est proposé au vote et approuvé à l'unanimité.**
- Page 6 : Elle demande **quel** est le devenir de ces matières et pourquoi ces matières sont devenues optionnelles.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2.2 Approbation du procès-verbal de la consultation électronique du 25 novembre 2013

Il est très difficile de monter des double-diplômes de niveau V car certains pays (Espagne, Allemagne, Grande-Bretagne) ne sont pas encore dans le système LMD.

Mlle DONISCHAL trouve la procédure de la consultation électronique atypique mais justifiée. Elle souhaite qu'à l'avenir le résultat de la consultation soit communiqué aux membres du conseil.

Le procès-verbal de la consultation électronique du 25 novembre est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du budget 2014

Le Doyen informe les membres du conseil que les critères de dotation aux composantes doivent être revus en central. Il ajoute que la part d'autofinancement de la Faculté s'élève à 70%, grâce à l'effort de tous.

Le budget présenté aux membres du conseil est calqué sur le budget 2013, avec quelques petits ajustements dans la nomenclature des comptes utilisés. La Faculté n'a pas la maîtrise sur les comptes qui sont utilisés.

M. le professeur POUGHON craint que si la Faculté s'autofinance à hauteur de 70%, l'université décide de baisser la dotation.

Le Doyen répond que la dotation du niveau 1 (central) vers le niveau 2 (composantes) est le résultat d'une critérisation qui existe et qui est la même pour toutes les composantes.

Mme MULLER remarque que les formations en apprentissage représentent un tiers des ressources propres. Elle ajoute que les masters concernés devraient en profiter davantage.

Le Doyen répond qu'il n'est pas favorable à une répartition des dépenses par masters en fonction des recettes qu'ils génèrent.

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD ajoute que l'intérêt des formations en apprentissage n'est pas uniquement financier ; c'est un intérêt majeur pour les étudiants.

Mme le professeur NAUDIN souhaiterait connaître la liste des contributeurs 2013 de la taxe d'apprentissage.

Le Doyen dit que la liste sera diffusée. Il ajoute que M. HILT fait partir environ 500 courriers à destination des éventuels contributeurs. Cette année, il adressera un dépliant. Les directeurs des masters 2 pourront également en disposer pour transmettre aux entreprises avec lesquelles ils sont en relation.

Le budget 2014 de la Faculté est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des tarifs 2014

Il s'agit d'approuver les tarifs de la reprographie et des mises à disposition des locaux pour l'année 2014. Certains tarifs de reprographie ont été revus à la baisse pour tenir compte du coût de revient de la copie qui a sensiblement baissé grâce à un coût moindre de la location-maintenance des copieurs.

Les tarifs des mises à disposition des salles sont forfaitaires à la journée et non horaires.

Les tarifs 2014 sont adoptés à l'unanimité.

5. Attribution des prix année universitaire 2012/2013

Au total, des prix aux étudiants méritants à hauteur de 17 000,00 Euros seront attribués jeudi 12 décembre.

La Faculté quant à elle attribue des prix d'une valeur globale de 1 500,00 Euros. Le Conseil doit se prononcer sur ces prix.

Les prix attribués par la Faculté sont approuvés à l'unanimité.

6. Approbation des statuts de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion

Le Doyen explique la démarche et les procédures. Le groupe de travail, à géométrie variable, composé d'enseignants, de personnels administratifs et de représentants étudiants s'est réuni à trois reprises et entre les réunions certains ont apporté des réflexions écrites. Le calendrier était serré, car il était souhaité que les élections prévues fin mars puissent se faire dans le cadre des nouveaux statuts.

Le projet des statuts a été soumis à l'avis du service juridique. Quelques corrections matérielles ont été faites suite à ses recommandations.

La rédaction d'un règlement intérieur sera la prochaine étape.

M. le professeur Jean-Patrice STORCK fait part d'un message de Mme PAUTHIER qui regrette de ne pas pouvoir participer au Conseil :

« Je veux témoigner de la très haute tenue de ce groupe de travail dans lequel les participants ont veillé au respect des intérêts de chaque collègue dans un souci constant d'adéquation à ce qui constitue le cœur de notre mission (formation, insertion professionnelle, développement des partenariats avec d'autres établissements universitaires).

Dans la mesure du possible, nous avons souhaité construire des statuts qui, tout en respectant l'adaptation nécessaire à un cadre général qui nous est imposé, laissent une large place à la spécificité de notre discipline. D'où par exemple, la place faite aux sections disciplinaires comme force de proposition très active en matière de construction de l'offre de formation ou de politique d'emploi.

La présence, dans ces réunions, de participants ayant une longue expérience des instances de délibérations de notre Faculté a permis d'y insérer des correctifs qui viennent entériner des pratiques, ou qui étaient des revendications régulières de la communauté enseignante (entendues en Assemblée).

Le sérieux des participants, leur excellente connaissance du cadre général (Code de l'éducation, Statuts de l'Université de Strasbourg), leur solide culture de l'établissement a permis des réunions très efficaces : un état de nos réflexions a ainsi pu être envoyé à l'ensemble de nos collègues après chaque réunion.

Enfin, je veux dire combien j'ai pris plaisir à travailler de manière constructive avec des étudiants qui étaient, tout autant que nous, soucieux d'une amélioration du fonctionnement de cette importante instance de délibération qu'est le Conseil.

Céline PAUTHIER »

Puis le Doyen laisse la parole aux membres du Conseil.

M. le professeur POUGHON, doyen honoraire, demande s'il y a des règles pour la répartition des collèges. Il trouve que les enseignants chercheurs ne sont pas assez représentés.

Le Doyen répond que le code de l'éducation règlemente le nombre de sièges et la répartition de ceux dans les différents collèges. Il précise qu'il n'a pas souhaité modifier la répartition actuelle car l'équilibre entre les différents collèges semble bon.

M. le professeur POUGHON note que les personnalités extérieures restent très « juridiques ». Il aurait souhaité un représentant d'une banque, du Medef.

Le Doyen répond que c'est le sens du représentant de la CCI qui peut désigner une personnalité du monde de l'entreprise. Il explique le rôle des représentants extérieurs qu'il souhaite voir siéger. Ce sont des partenaires « traditionnels ».

M. le professeur POUGHON trouve que les personnels BIATSS sont sous représentés. Mme HATT trouve la représentation suffisante.

Le Doyen revient sur la sous représentations des enseignants chercheurs : c'est une question de comment concevoir leur mandat.

Mme le professeur d'AMBRA précise que la voix délibérative du doyen, s'il n'est pas élu parmi les membres du conseil pose problème.

Le Doyen répond qu'il avait attiré l'attention du service juridique précisément sur cet article. Aucune remarque n'avait été formulée.

Mme le professeur d'AMBRA ajoute que l'élargissement des candidatures au poste de doyen aux enseignants en fonction dans la composante n'est pas souhaitable. En résultera un conseil où on ne saura pas où l'on va, qui devient de plus en plus une chambre d'enregistrement. Elle ne trouve pas cela très démocratique.

Le Doyen ne partage pas cet avis. Il ne pense pas que le futur système sera moins démocratique. Les nouveaux statuts disent simplement qu'il y a élargissement pour choisir le doyen. Les listes sont une

photographie à un moment donné, souvent éloignées de deux voire trois ans de l'élection du doyen. L'élargissement a pour but de laisser le temps aux personnes de réfléchir. Mme le professeur d'AMBRA rétorque que être sur liste doit vouloir dire qu'on s'intéresse à la vie de la composante.

M. le professeur J.P. STORCK pense qu'on doit respecter le vote du conseil. Il faut laisser le choix aux membres du conseil d'élire le futur doyen.

M. le professeur PUGHON ajoute qu'être doyen est un investissement de temps considérable. On ne peut pas s'investir sans auparavant avoir été impliqué dans la vie de la composante.

Mme BOUTON avait organisé une réunion préalable aux futures élections du conseil de faculté concernant le collège B. Lors de cette réunion la question s'est posée : comment peut-on se décider sur une liste si on ne sait pas qui sera le futur doyen.

Le Doyen propose de passer au vote.

Résultat du vote : 16 POUR, 0 abstention, 3 CONTRE.

Les statuts ne sont pas adoptés, le quorum des deux tiers des membres présents ou représentés n'étant pas atteint.

7. Diplôme d'université « Investigation financières et analyse financière criminelle

Le Doyen laisse la parole à Mme CUTAJAR, directrice du CEIFAC (Collège Européen des Investigations Financières et de l'Analyse financière Criminelle).

Le Diplôme d'université Investigations financières et analyse criminelle sanctionne la formation dispensée dans le cadre du CEIFAC. Cette formation s'adresse à des formateurs des autorités de poursuite et de justice des Etats membres de l'Union européenne. La formation se déroule en deux temps : des cours en e-learning dès l'inscription des apprenants et avant leur arrivée à Strasbourg et une formation en présentiel qui se déroule sur trois semaines. Les enseignements sont dispensés en français et anglais avec traduction.

Le DU « Investigation financières et analyse financière criminelle est approuvé à l'unanimité

8. Accord international : formation délocalisée – Agadir

M. NORD, vice-doyen en charge des relations internationales souligne le travail remarquable qui a été fait par Mme Yahiaoui de la Direction des relations internationales lors de l'élaboration de l'accord de coopération internationale pour la mise en œuvre de la délocalisation du master 2 Mention Administration économique et sociale, spécialité Gestion et droit des énergies et du développement durable, Parcours Euromed de l'Unistra à l'Université d'Agadir

L'accord international relatif à la délocalisation du master 2 Mention Administration économique et sociale, spécialité Gestion et droit des énergies et du développement durable, Parcours Euromed de l'Unistra à Agadir est adopté à l'unanimité.

9. Subventions

a. MEDIADROIT – organisation du FORUM

L'association Médiadroit souhaite un soutien financier de de 600,00 Euros pour l'organisation du Forum sur les enjeux des mutations urbaines organisé le 28 novembre 2013.

Le Doyen passe la parole à M. STRAUMANN, président de MEDIADROIT pour présenter ce Forum pluridisciplinaire autour de l'urbanisme qui a rassemblé 180 étudiants, 100 professionnels et 25 intervenants.

Le Doyen remercie M. STRAUMANN pour la présentation de cet évènement et propose d'allouer une subvention de 500,00 €uros.

La participation financière de 500,00 €uros est proposée au vote et approuvée à l'unanimité.

b. Concours de plaidoirie JESSUP, Concours ROUSSEAU et Concours LOMBOIS

Le Doyen a été saisi de trois demandes de subvention pour des participations à des concours :

- L'équipe constituée pour le Concours de plaidoirie JESSUP sollicite une participation financière de 1 210,00 €uros pour un coût global évalué à 1 210,00 €uros. Le Doyen propose une subvention d'un montant de 600,00 €uros
- L'équipe constituée pour le Concours de procès simulé en droit international Charles-Rousseau sollicite une participation financière de 1 500,00 €uros pour un coût global évalué à 7 000,00 €uros. Le Doyen propose une subvention de 750,00 €uros
- L'équipe constituée pour le Concours de plaidoirie en droit pénal international Claude Lombois sollicite une participation financière de 590,30 €uros pour un coût global évalué à 590,30 €uros. Le Doyen propose une subvention de 400,00 €uros.

Les subventions de 600,00 €uros pour le Concours JESSUP, de 750,00 €uros pour le Concours ROUSSEAU, de 400,00 €uros pour le Concours LOMBOIS sont approuvées à l'unanimité.

c. Association des étudiants du M2 Droit pénal

L'Association des étudiants du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles demande une participation financière 550,00 €uros pour l'organisation d'une visite à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg.

Mme MULLER pense que les déplacements dans le cadre des visites organisées dans le cadre d'un master n'ont pas lieu d'être financés par la Faculté. Il revient à chaque master de trouver un financement.

Mme le professeur NAUDIN rappelle qu'il est difficile de soutenir que les masters dépendent des centres de recherche et ne pas demander des financements aux centres.

La demande de financement déposée par l'association des étudiants du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles est rejetée par 8 CONTRE, 3 abstentions et 4 POUR.

10. Divers

M. NORD informe le conseil que l'université est membre du réseau Utrecht. Les étudiants en master et doctorat ont la possibilité de postuler pour une bourse. Les informations sont sur le site de l'université.

Mlle ARBOGAST fait part d'un problème en 3^{ème} année de la licence AES : la matière optionnelle « Entreprenariat » assurée en début de semestre par M. DUONG n'a plus été planifiée à compter du 14 octobre.

Le Doyen n'avait pas été mis au courant et Mme HAGUENAU-MOIZARD ajoute que les étudiants auraient dû intervenir plus tôt auprès de l'équipe décanale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 12h00.

Le Doyen

Christian MESTRE

Le procès-verbal tient compte des modifications demandées.
Le procès-verbal modifié est adopté à l'UNANIMITE le 17 février 2014